

Direction régionale de la sécurité civile et de la
sécurité incendie du Saguenay—Lac Saint-Jean

PAR COURRIEL

Le 22 mai 2019

Monsieur Jean-Pascal Fortin
Géographe, M. Sc. Eau
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et
industriels
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques

**Objet : Risque associé à une zone potentiellement exposée
aux glissements fortement rétrogressifs**

Localisation : Avenue des Pélicans et rue des Bécassines

Municipalité : Alma, arrondissement Saint-Coeur-de-Marie

Monsieur,

En regard de la situation qui prévaut dans le secteur décrit en objet et en tenant compte de l'évaluation qui en est faite par le ministère des Transports (MTQ) quant aux deux secteurs identifiés comme étant à risque de glissement de terrain fortement rétrogressif, nous vous informons officiellement, par la présente, de la nécessité de procéder à des travaux de stabilisation d'urgence, et ce, particulièrement pour le secteur sud ayant pour but, selon le devis technique du MTQ, « [...] de protéger des résidences, des bâtiments et des infrastructures contre d'éventuels glissements de terrain de grande envergure de type coulée argileuse et étalement. » En effet, ces travaux permettraient d'assurer la sécurité pour quelques rues municipales, une route provinciale et 110 bâtiments sis en sommet de talus face au risque énoncé précédemment.

Étant donné le nombre élevé de bâtiments et d'infrastructures pouvant être endommagés par un éventuel glissement fortement rétrogressif, l'option recommandée consiste à contrer le danger par une stabilisation de talus à l'aide d'un contrepoids en enrochement.

2

Même si de façon générale la possibilité d'occurrence d'un glissement fortement rétrogressif est faible, la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay – Lac-Saint-Jean (DRSCSI 02) est grandement préoccupée considérant les conséquences pouvant être très importantes.

La Municipalité, qui est responsable de la sécurité civile sur son territoire, doit tout mettre en oeuvre pour s'assurer de s'acquitter de cette responsabilité de la façon la plus diligente possible. Le rôle de la DRSCSI 02 est d'assurer un support aux municipalités lors de sinistre réel ou imminent et de maintenir la sécurité des personnes et des biens. C'est dans le cadre de cette mission que nous interpellons le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et plus particulièrement la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour intervenir le plus rapidement possible sur les lieux qui nécessitent ces travaux d'urgence.

Nous vous remercions à l'avance pour le traitement rapide de cette demande qui vise à assurer la sécurité d'une partie de la population de la ville d'Alma.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez communiquer avec monsieur Pierre Tremblay, conseiller en sécurité civile, au 418 695-7872 poste 42207 ou par courriel à pierre.tremblay5@msp.gouv.qc.ca.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,



Sandra Belzil

SB/pt/lb